

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 23 JUIN 2021

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le mercredi 23 Juin 2021 à 19 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. BOUQUET, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT, M. LECLOU,
Mme TURBEAUX-JULIEN, M. CARON-PERROUD
Adjoints au Maire,
M. ROLLION, Mme FOLY, MM. LAVIER, FOURNEL, ABRAHAM, BONCENS,
Mmes FARNAULT, CARRIAU, M. VERBEKE, Mme QUINTANA, MM. SALL,
PATRIGEON, VOLTEAU, DESPLANCHES, Mmes HUTSEBAUT, FOUBET,
M. DAUNAY (présent à compter du point VI), Mme PLICHON,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme FEVRIER pouvoir à Mme CARNEZAT
Mme MOLINA-AUBERT pouvoir à Mme CARRIAU
Mme PENIN pouvoir à M. PATRIGEON
M. RAISONNIER pouvoir à M. BOUQUET
Mme LOTTE pouvoir à M. DAUNAY
M. GABORET pouvoir à Mme PLICHON

Absente : Mme TINSEAU

Madame FOUBET est élue Secrétaire de Séance.

I INTERCOMMUNALITE

Par application de l'article L 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance entre l'Agglomération Montargoise et ses Communes membres pour la mandature 2020 - 2026 (Adopté à l'Unanimité)

II BUDGET / FINANCES

Budget principal de la Ville

1°) Compte de Gestion et Compte Administratif de l'exercice 2020

Sur invitation de Monsieur le Maire, Monsieur BOUQUET, Adjoint aux Finances, présente le Compte de Gestion 2020 établi par la Comptable publique et le Compte Administratif 2020 du Budget de la Ville.

Le Conseil Municipal approuve :

- par 30 Voix Pour, le Compte de Gestion 2020 du Budget de la Ville établi par la Comptable publique,
- après que le Maire se soit retiré, conformément à la réglementation, et sous la Présidence de Mme BEDU, par 29 VOIX POUR, le Compte administratif 2020 faisant apparaître (avant prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement) :
 - en section de fonctionnement : un excédent de 5.089.585,42 € ;
 - en section d'investissement : un excédent de 14.046.459,85 € ;
 - d'où un résultat brut global excédentaire de 19.136.045,27 €.

Ces résultats sont identiques à ceux du Compte de Gestion 2020.

Après prise en compte des restes à réaliser en section d'investissement, le résultat net global excédentaire 2020 s'élève à 5.061.895,08 €.

4,92 Millions d'euros d'investissement ont été financés par les ressources propres de la Ville.

2°) Affectation du résultat de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement 2020 est affecté pour partie et à hauteur de 4.000.000 €, au compte 1068 de la section d'investissement en vue de financer les travaux d'investissement du budget principal de la Ville au titre de l'exercice 2021. Le solde de l'excédent, soit 1.089.585,42 €, reste affecté en section de fonctionnement du Budget supplémentaire de 2021.

(Adopté à l'Unanimité)

3°) Budget supplémentaire – exercice 2021

Le Budget supplémentaire 2021 est arrêté, en dépenses et en recettes, aux sommes suivantes :

- section d'investissement : 21.703.575 €
- section de fonctionnement : 1.138.845 €

Ce budget supplémentaire permet de poursuivre les investissements principalement pour les opérations suivantes : construction d'un nouveau restaurant scolaire aux Goths, réhabilitation et extension des bâtiments du Petit Chesnoy au Domaine de la Pailleterie pour l'accueil de loisirs municipal, réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, réalisation d'un terrain de football synthétique, ainsi que divers travaux de voirie ...

(Adopté à l'Unanimité)

Admission en créance éteinte de produits irrécouvrables

Sur proposition de Madame la Comptable Publique, il est décidé l'admission en créance éteinte de produits irrécouvrables concernant les exercices 2016 à 2021 pour un montant total de 6.008,20 € (suite au traitement de dossiers de surendettement et de liquidation judiciaire)

(Adopté à l'Unanimité)

III AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ENVIRONNEMENT

1°) Est approuvée la cession au Groupe 2L LOGISTICS des parcelles cadastrées ZT003 et ZT021 situées au lieudit « Les Terres Fortes » sur la Zone Industrielle, pour une superficie totale de 1.519 m² et au prix de 15 €/m² conformément à l'avis des Domaines

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Dans le cadre de l'élargissement de l'Impasse des Chardonneraux, est approuvée la modification de la délibération prise le 26 mai 2021 et l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle BR 549 (51 m²) et de la parcelle BR 234 (17 m²), en contrepartie de la reconstruction de la clôture pour un montant de 19.080 € TTC pris en charge par la Ville

(Adopté à l'Unanimité)

3°) Est approuvée la liste des véhicules à vendre aux professionnels par la Ville sur le site de vente aux enchères AGORASTORE, dont la description, la mise à prix et le pas d'enchère sont fixés pour chaque lot dans une fiche produit
(Adopté à l'Unanimité)

4°) Est approuvée l'adhésion de la Commune d'Amilly à la Fondation du Patrimoine en 2021 pour un montant de 600 €
(Adopté à l'Unanimité).

5°) Suite à la décision du Préfet de créer une Commission de Suivi de Site pour l'Unité d'incinération des ordures ménagères d'Amilly, exploitée par SUEZ RV Energie, le Conseil Municipal désigne les représentants de la Commune à cette Commission comme suit : Monsieur LAVIER Jean-Charles Titulaire et Madame TURBEAUX-JULIEN Nelly Suppléante
(Adopté à l'Unanimité).

IV SERVICES PUBLICS DELEGUES

Le Conseil Municipal prend acte (non soumis au vote) :

- du rapport d'activité 2020 de la Commission consultative des services publics locaux d'Amilly
- des rapports de l'exercice 2020, établis par Gaz Réseau Distribution France (GRDF) et par DALKIA, en qualité de délégataires des services publics de distribution de gaz et de chaleur

V CULTURE

Le programme des concerts de la saison musicale 2021-2022 est approuvé et les tarifs sont fixés comme suit :

Désignation	Plein tarif	Tarif réduit et groupe	Tarif élèves de l'école de musique d'AMILLY	Tarif Junior jusqu'à 18 ans révolus	Tarif pour un parent accompagnant un mineur élève de l'école de musique*	Abonnements		
						3 concerts	6 concerts	12 concerts
19/09/2021 : <i>Le Consort</i> 10/10/2021 : <i>Près de votre oreille</i> 7/11/2021 : <i>Ens. Jacques Moderne</i> 28/11/2021 : <i>Kitgut Quartet</i> 12/12/2021 : <i>Ensemble Clematis</i> 16/01/2022 : <i>Quatuor Hanson</i> 30/01/2022 : <i>Solazzo Ensemble</i> 27/02/2022 : <i>Canticum Novum</i> 11/03/2022 : <i>Ensemble Diderot</i> 27/03/2022 : <i>La Fenice</i> 24/04/2022 : <i>Les Surprises</i> 15/05/2022 : <i>A nocte temporis</i>	18 €	13 €	gratuit	5 €	10 €	48 €	90 €	168 €

*(dans la limite de 2 personnes)

Le tarif de vente des programmes est supprimé.
(Adopté à l'Unanimité)

VI LUDOTHEQUE

Le règlement de fonctionnement de la ludothèque est modifié à compter du 1^{er} juillet 2021 comme suit :

« Prêts de jeux

Le prêt de jeux est réservé aux adhérents de la ludothèque ayant acheté une carte de prêts de jeux. Elle est annuelle, de date à date, dans la limite de 2 jeux à la fois par famille, pour une durée de 2 semaines de date à date (...)

En cas d'adhésion non renouvelée, la carte de prêt ne pourra pas être utilisée. »
(Adopté à l'Unanimité)

VII EDUCATION / ENFANCE

1°) Il est décidé de maintenir, pour toutes les communes de résidence des enfants fréquentant les écoles d'Amilly, sans distinction selon qu'elles sont situées en ou hors Agglomération, une participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2021 / 2022 fixée à :

- 958 € pour un élève d'élémentaire,
 - 1.715 € pour un élève de maternel,
- avec application du potentiel financier pour les Communes dont le potentiel financier est inférieur à celui de la Ville d'Amilly.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Le Conseil Municipal donne son accord sur le montant des frais de scolarité demandés par les Communes d'accueil de l'Agglomération Montargoise, au titre de l'année scolaire 2021/2022 (1.395 € par élève en maternelle, 755 € par élève en élémentaire), s'ils correspondent ou sont inférieurs au coût réel « enfant » supporté par ces Communes l'année précédente. Si les frais de scolarité demandés s'avéraient supérieurs au coût réel « enfant », seul le montant de ce coût serait réglé par la Commune d'Amilly

(Adopté à l'Unanimité)

3°) Est approuvé le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement, avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour les accueils de loisirs sans hébergement extrascolaire (durant les vacances scolaires) et périscolaire (matin, soir et mercredi), ainsi que pour l'accueil adolescents (Maison des jeunes), pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

(Adopté à l'Unanimité)

VIII RESSOURCES HUMAINES

Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié comme suit :

Création à compter du 1^{er} juillet 2021 :

- d'un poste à temps complet de juriste, responsable du pôle administratif accessible aux candidats relevant du cadre d'emplois des Attachés ou Rédacteurs (catégorie A ou B) ayant un profil juridique (BAC + 3 minimum en droit) ou justifiant d'une expérience confirmée par voie contractuelle
- d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet

Création à compter du 1^{er} août 2021 :

- d'un poste de chargé d'expositions à temps complet accessible à des candidats de niveau bac + 3 ou justifiant d'une expérience confirmée dans le domaine de l'art contemporain et aux agents relevant des cadres d'emplois des Attachés Territoriaux de Conservation du Patrimoine (catégorie A) et des Assistants Territoriaux de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques (catégorie B)
- de deux postes à temps non complet (20 heures hebdomadaires) de chargé d'accueil et de visites du Centre d'Art pour orienter et guider les visiteurs, accessibles aux candidats relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine (catégorie C) ou justifiant d'une expérience confirmée par voie contractuelle.

Création à compter du 1^{er} octobre 2021 de :

- 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet
- 1 poste de bibliothécaire principal à temps complet

Création à compter du 1^{er} décembre 2021 de :

- 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

(Adopté à l'Unanimité)

IX COMPTE RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

MARCHES D'ETUDES

Décisions des 12/05/2021 : Conclusion de marchés d'études pour les opérations suivantes :

Opération	Titulaire	Rémunération
Prestation de coordination de sécurité et de protection de la santé (SPS) pour des opérations de bâtiment, de génie civil et d'infrastructure routière	BUREAU VERITAS (45380 La Chapelle Saint Mesmin) SOCOTEC CONSTRUCTION (45400 Fleury les Aubrais) APAVE PARISIENNE (75854 Paris)	Accord cadre multi-attributaires sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 53.000 € HT pour une période initiale de 12 mois renouvelable 3 fois pour le même seuil et la même durée

MARCHES DE TRAVAUX**Décision du 28/04/2021 : Conclusion du marché de travaux suivant :**

Marché	Titulaire	Montant € HT
Création et installation de vitraux dans l'église de Saint-Firmin des Vignes	ATELIER NICOLAS CHARLES (12260 Villeneuve)	24.390,00

Décisions du 01/06/2021 : Conclusion d'avenants aux marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
Construction d'un accueil périscolaire en Centre Bourg			
Lot n°05 : Menuiseries intérieures	BETHOUL LB (45700 Villemandeur)	+ 3.003,13	56.290,95
Lot n°09 : Electricité	SERVITECHNIQUE (45460 Bonnée)	+ 2.957,72	80.951,04

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES**Décisions des 28/04, 30/04 et 04/05/2021 : Conclusion des marchés de fournitures et services suivants :**

Marché	Titulaire	Montant € HT
Maintenance et opération de dépannage du parc ascenseurs de la Ville	OTIS (45650 Saint Jean le Blanc)	Contrat de 2 ans pour un montant de 9.940 € HT reconductible 1 fois pour le même montant et la même durée
Maintenance des installations de vidéoprotection	EIFFAGE ENERGIE (45200 Amilly)	Contrat d'un an reconductible 3 fois pour la même durée et le même montant annuel de 9.247,50 € HT
Création et mise en œuvre d'une application mobile citoyenne pour la Ville d'Amilly	NEOCITY (75010 Paris)	Contrat d'un an reconductible 3 fois pour la même durée Montant annuel de la rémunération : 4.388 € HT la 1 ^{ère} année et 3.588 € HT les années suivantes

Décisions des 26/04, 30/04 et 21/05/2021 : Conclusion d'avenants aux marchés de fournitures et services suivants :

Marché	Titulaire	Objet de l'avenant
Acquisition, livraison et installation de mobiliers		Avenants aux accords cadre à bons de commande sans seuil minimum ni maximum conclus par la Centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS ayant pour objet :
Lot Mobiliers administratifs	CANAL AGENCEMENT SELECTION (41260 La Chaussée Saint Victor)	Augmentation de 5 % des prix du bordereau des prix unitaires jusqu'au 31/10/2021
Lot Mobiliers de restauration scolaire	LAFI COLLECTIVITES (15000 Aurillac)	Augmentation de 5 % des prix du BPU jusqu'au 31/10/2021
Lot Casiers et vestiaires	CVC Casiers Vestiaires Consignes (28260 Oulins)	Augmentation de 19 % des prix du BPU jusqu'au 31/08/2021
		En raison de l'évolution importante et imprévisible des conditions économiques dûment justifiées par les titulaires (prix des matières premières et des matériaux)

RENOUVELLEMENT D'ADHESION

Décision du 09/06/2021 : Renouvellement de l'adhésion de la Commune au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (cotisation 2021 : 350 €)

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décision du 25/05/2021 : Domaine de la Pailleterie – Extension et réhabilitation des bâtiments du Petit Chesnoy utilisés pour l'accueil de loisirs municipal : demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales

LOUAGE DE CHOSES

Décision du 20/05/2021 : Mise à disposition gratuite de terres communales (pâturages) dans l'espace naturel des Savoies et des Népruns, au profit d'un exploitant agricole, pour la période du 1^{er} juin au 15 novembre 2021

Décision du 31/05/2021 : Mise à disposition gratuite de terres communales au profit d'agriculteurs pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022

Décisions des 27/05 et 02/06/2021 : Mise à disposition de terres communales au profit de la Société de Chasse d'Amilly : modification de la superficie des terres louées, soit 21ha 60a 18ca à compter du 1^{er} avril 2021 (aux lieudits Basses Loges, Petits Louis, Coulevreux, Bois du Pendant, la Quarantaine, Prés d'Yonne et la Charrière).

CONTENTIEUX

Décision du 28/05/2021 : Poursuite de la défense de la Commune dans un contentieux relatif au non-renouvellement d'un contrat de travail

X POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

Il est décidé d'attribuer une subvention de 1.560 € à l'école élémentaire de Viroy pour l'organisation, dans 2 classes de CM2, d'une sortie au Château de Fontainebleau (Adopté à l'Unanimité)

**Affiché le 28 Juin 2021
Le Maire d'Amilly**

Gérard DUPATY